

Rouen : un élan de solidarité et une pétition pour Kenza Sahed, une élève de terminale menacée d'expulsion

Une pétition en ligne a rassemblé près de 4 000 signatures pour venir en aide à Kenza Sahed, une élève de terminale scolarisée à Sotteville-lès-Rouen. Il y a quelques jours, l'adolescente a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Publié le 27/01/2021 à 17h47 • Mis à jour le 27/01/2021 à 18h54



Kenza Sahed lors d'un projet pour le concours de l'Union Européenne, Euroscola, en 2020. • © Capture écran Euroscola

Voilà deux ans que Kenza Sahed est scolarisée au lycée des Bruyères, à Sotteville-lès-Rouen. Mais, il y a quelques jours, l'adolescente en classe de terminale a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Sa scolarité menacée, [une pétition en ligne](#) a été lancée en fin de semaine dernière. Cinq jours après son lancement, elle rassemble près de 4 000 signatures. *"Il faut espérer que ce mouvement servira à quelque chose. Et quelque chose de durable. On ne souhaite pas de compromis qui l'autorise à passer son bac en*

France puis l'oblige à partir", explique Patrick Lopes, professeur documentaliste au lycée des Bruyères.

Avec quelques autres collègues du corps enseignant, il a lancé cette pétition pour venir en aide à cette *"élève très sérieuse et impliquée dans la vie de son lycée et en-dehors."* La jeune fille a notamment remporté avec ses camarades [le concours Euroscola](#), un concours auquel participent des établissements de toute l'Union Européenne.

Des soutiens associatifs et politiques

Le 24 décembre dernier, Kenza Sahed, 18 ans, reçoit une lettre recommandée : son OQTF. *"Elle était choquée, elle tremblait",* revient Patrick Lopes : *"C'est parce qu'elle a eu 18 ans cette année qu'elle a reçu cette information. Elle est arrivée en 2018 sur le territoire français. Elle avait entamé, quelques temps après, une procédure de régularisation pour obtenir un titre de séjour".*

L'inquiétude de devoir quitter le territoire est toujours présente, plus d'un mois après la nouvelle. Mais un large élan de solidarité est venu la reconforter depuis quelques jours. La fédération des conseils de parents d'élèves a apporté son soutien. Plus récemment, le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol et son homologue de Sotteville-lès-Rouen, Luce Pane, ont demandé un réexamen de sa situation administrative au préfet de Seine-Maritime.

Kenza est une élève ambitieuse qui en plus de son baccalauréat prépare aussi activement le concours d'admission à Sciences Po-Paris. Il s'agit donc d'une élève parfaitement intégrée qui mérite, comme tout élève de son âge, de bénéficier du droit fondamental à l'éducation et surtout de ne pas en être privée par une décision injuste et absurde.

Communiqué de presse de Nicolas Mayer-Rossignol et Luce Pane

Un titre de séjour "à titre exceptionnel"

"Si la jeune fille s'est vue notifier un arrêté portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire, c'est parce qu'elle ne remplit pas les

conditions lui permettant de s'y maintenir. Elle ne respecte pas la législation française, qui permet, cependant, à de nombreux jeunes étrangers de venir étudier en toute régularité en France. La préfecture et l'Université de Rouen ont un partenariat pour faciliter la délivrance de ces titres de séjour conformes au droit", explique la préfecture de Seine-Maritime dans un communiqué.

Dans le même document, la préfecture de Seine-Maritime a expliqué qu'un *"titre de séjour"* a été accordé à la jeune fille *"à titre exceptionnel"*. Une régularisation serait en cours pour qu'elle puisse, au moins, terminer son année scolaire en France.

Les services de l'État sont prêts à l'accompagner pour qu'elle puisse déposer une demande régulière. Si elle souhaite poursuivre des études en France, il lui est tout à fait possible de retourner en Algérie et demander un visa étudiant auprès des autorités consulaires françaises. Cela lui permettra de revenir sur le territoire tout en se conformant à la législation en vigueur. A titre exceptionnel, le Préfet a accepté d'accorder un titre de séjour à cette personne.

Préfecture de Seine-Maritime

- 1